

# Arrêté fédéral I concernant le premier supplément au budget 2005

du 2 juin 2005

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 23 mars 2005<sup>1</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1** Crédits reportés et crédits supplémentaires

Les crédits de paiement ci-après sont ouverts au titre du premier supplément au budget de 2005, selon liste spéciale:

- 60 955 400 francs de crédits reportés de l'année précédente,
- 48 515 600 francs de crédits supplémentaires.

## **Art. 2** Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Un nouveau crédit d'engagement d'un montant de 8 000 000 francs, selon liste spéciale, est ouvert au titre du premier supplément au budget 2005.

## **Art. 3** Transferts de crédits sans incidence sur le budget

Les Chambres fédérales prennent acte du fait qu'en raison du transfert à la CNA de la gestion de l'assurance maladie, les crédits correspondants figurant au budget 2005 sont transférés de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à l'Office fédéral de l'assurance militaire (OFAM). Le montant transféré s'élève à 14 000 000 francs en cas d'entrée en vigueur du transfert le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

## **Art. 4** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 31 mai 2005

Le président: Bruno Frick  
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 2 juin 2005

La présidente: Thérèse Meyer  
Le secrétaire: Christophe Thomann

<sup>1</sup> Non publié dans la FF.



## Arrêté fédéral I <bd> concernant le supplément I au budget 2005

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.07.2005
Date	
Data	
Seite	4035-4036
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 738

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.